

# JOURNÉE INTERNATIONALE DES ARCHIVES

**Vendredi 9 juin 2017**  
**Archives, citoyenneté et Interculturalisme**  
**DOSSIER DE PRESSE**

# JOURNÉE INTERNATIONALE DES ARCHIVES

## Vendredi 9 juin 2017

<b>Communiqué de presse</b>	<b>3</b>
<b>Une journée internationale des archives, pourquoi ?</b>	<b>4</b>
<b>9 juin, une journée de célébration internationale</b>	<b>5</b>
<b>À propos du Conseil International des Archives (ICA)</b>	<b>6</b>
<b>L'engagement de la France dans le programme Mémoire du Monde de l'UNESCO</b>	<b>8</b>
<b>Exposition Les archives, aux sources de la citoyenneté</b>	<b>11</b>
<b>Les Archives nationales</b>	<b>12</b>
<i>L'institution</i>	12
<i>Le musée</i>	13



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Souvent confondues avec les bibliothèques, les archives sont souvent perçues uniquement comme des documents à usage interne, difficiles d'accès et n'offrant d'intérêt que pour les seuls historiens.

Cette perception biaisée a un impact sur la profession d'archiviste et sur les ressources humaines et financières que les administrateurs consacrent à l'archivage dans leurs entreprises.

C'est dans ce contexte que le Conseil International des Archives (ICA) a créé la Journée Internationale des Archives en 2008 – correspondant au 60e anniversaire de l'ICA, afin que le grand public ait accès aux coulisses de ce métier passionnant à travers un événement universel et authentique.

Chaque année, la Journée Internationale des Archives adopte le thème de la conférence internationale des archivistes et se tourne vers le grand public.

*« Le thème de la Journée Internationale des Archives cette année « **Archives, Citoyenneté et Interculturalisme** » s'harmonise avec la mission de l'ICA qui est d'encourager et de soutenir le développement des archives dans tous les pays, tout en respectant la diversité culturelle. Grâce au partage d'expériences, à la recherche et à la gestion des documents archivistiques, nous enrichissons et renforçons notre rôle d'archivistes. En soutenant la responsabilisation, l'accès aux documents et la bonne gouvernance, nous contribuons directement à la démocratie et au renforcement des droits du citoyen. »* Souligne le Président de l'ICA, David Fricker.

Ainsi, le Conseil International des Archives souhaite faire de cet événement une fête mondiale en l'honneur des archives et des archivistes en invitant les professionnels du monde entier et le grand public à célébrer cette journée.

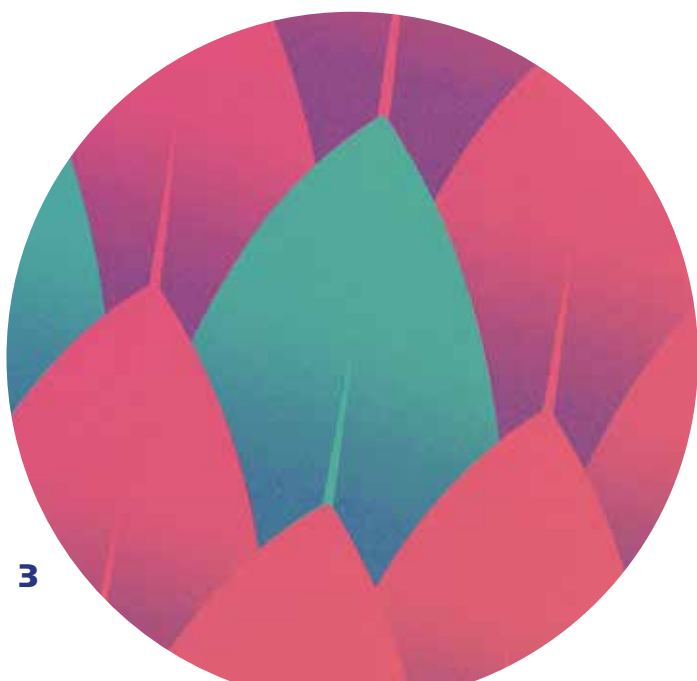
Cette journée internationale a également pour objectif de promouvoir et faire connaître à un très large public des documents uniques et rares conservés dans des institutions d'archives et d'améliorer la perception que le public peut avoir des archives et du métier d'archiviste.

Afin de s'adapter au mieux à l'ère des réseaux sociaux et montrer que la profession est résolument tournée vers le 3.0, l'ICA a également initié une campagne de communication sur les réseaux sociaux et encourage les services d'archives du monde entier et le grand public à suivre cette journée sur Twitter @ICArchiv et Facebook ICA International Council on Archives et à la partager avec le hashtag **#IAD17**.

Sur le site internet de l'ICA, des supports de communication avec le visuel officiel 2017 (Affiches, marque-pages et cartes postales) sont téléchargeables et personnalisables pour inciter tout un chacun à partager cette journée via les réseaux sociaux, son entreprise ou son cercle familial.

Enfin les événements organisés pour le grand public sont présentés sur la carte interactive afin que chacun puisse choisir son programme pour la Journée Internationale des Archives !

*« Tout le monde conserve des archives, dans un cadre privé ou professionnel. À travers cette journée universelle, nous souhaitons démocratiser le métier d'archiviste et améliorer la perception du grand public face à la notion d'archive »* indique David Leitch, Secrétaire général de l'ICA.



# UNE JOURNÉE INTERNATIONALE DES ARCHIVES, POURQUOI ?

Depuis sa création, la journée Internationale des Archives a pour but de faire prendre conscience...

**... à l'opinion publique, de l'importance des archives.**

Les archives constituent la mémoire des nations et des sociétés ; elles fondent leurs identités et sont un élément clé de la société de l'information.

**... aux pouvoirs publics, des avantages d'un bon archivage pour établir une gouvernance de qualité.**

Les archives constituent un patrimoine culturel et une source d'information de premier plan. Le patrimoine archivistique constitue un témoignage considérable sur le développement économique, politique, social et culturel de l'humanité.

**... au grand public, aux secteurs public et privé, de la nécessité de conserver les archives sur le long terme, et de faciliter l'accès à celles-ci.**

En témoignant des activités menées et des décisions prises, les archives assurent à la fois la continuité des organismes et la justification de leurs droits, ainsi que de ceux des individus et des États.

# 9 JUIN, UNE JOURNÉE DE CÉLÉBRATION INTERNATIONALE

**Les archives représentent une richesse sans équivalent. Elles sont le produit documentaire de l'activité humaine et en tant que telles constituent des témoignages irremplaçables des événements passés. Elles garantissent le fonctionnement démocratique des sociétés, l'identité des individus et des communautés et la défense des droits de l'homme.**

A l'occasion du Congrès International de l'ICA à Vienne en 2004, les 2000 participants ont adopté une résolution demandant aux Nations Unies de créer une Journée Internationale des Archives. Lors de son assemblée générale de novembre 2007, l'ICA a officialisé La Journée Internationale des Archives, le 9 juin.

Cette date s'imposait : c'est en effet le 9 juin 1948 que le Conseil International des Archives a été créé sous les auspices de l'UNESCO. Ce choix a été immédiatement approuvé et adopté par la communauté archivistique mondiale.

***« Les archives consignent les décisions, les actions et les mémoires. Les archives constituent un patrimoine unique et irremplaçable transmis de génération en génération. Les documents sont gérés dès leur création pour en préserver la valeur et le sens. Sources d'informations fiables pour une gouvernance responsable et transparente, les archives jouent un rôle essentiel dans le développement des sociétés en contribuant à la constitution et à la sauvegarde de la mémoire individuelle et collective.***

***L'accès le plus large aux archives doit être maintenu et encouragé pour l'accroissement des connaissances, le maintien et l'avancement de la démocratie et des droits de la personne, la qualité de vie des citoyens. »***

*Déclaration Universelle sur les Archives,  
Adoptée à l'Assemblée générale du Conseil International des Archives, Oslo, Septembre 2010  
Puis adoptée à la Conférence générale de l'UNESCO, Novembre 2011*

# À PROPOS DU CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES (ICA)

Fondé en 1948, Le Conseil International des archives (ICA) est l'organisme de coopération internationale des archivistes. Ses missions sont de promouvoir la préservation et l'accès aux archives dans le monde entier, au moyen de la coopération internationale.

**« En travaillant à améliorer la gestion des archives, l'ICA contribue à la sauvegarde et à l'enrichissement de la mémoire du monde. Fort de plus 1.800 membres provenant de 199 pays et territoires, la vocation du Conseil est de canaliser la diversité culturelle portée par ses membres pour dégager des solutions professionnelles efficaces et faire surgir une profession ouverte aux innovations et aux adaptations »**,

explique David Leitch, Secrétaire général de l'ICA.

L'ICA rassemble les institutions nationales d'archives, les associations professionnelles d'archivistes, les Archives régionales et locales, les Archives d'autres organismes publics et privés. Il accueille aussi des archivistes à titre individuel.

Depuis plus de 60 ans, l'ICA défend la gestion efficace des archives et la protection matérielle du patrimoine écrit, pour produire des normes reconnues et de bonnes pratiques et pour encourager le dialogue, les échanges et la transmission de ces connaissances au-delà des frontières nationales.

## Ses objectifs :

- encourager et soutenir le développement des archives dans tous les pays, en coopération avec d'autres organismes intergouvernementaux et organisations internationales non gouvernementales
- promouvoir, organiser et coordonner le développement des bonnes pratiques et des normes, ainsi que d'autres activités dans le domaine de la gestion des documents et des archives
- établir, entretenir et resserrer les relations entre archivistes de tous pays et entre toutes institutions et organismes professionnels et autres, publics ou privés, où qu'en soit situé le siège, dont les activités ont trait à l'administration ou à la conservation des documents et des archives ou à la formation professionnelle des archivistes, tout particulièrement par le biais d'échanges d'informations
- faciliter l'utilisation et la mise en valeur des documents d'archives en faisant connaître plus largement leur contenu et en facilitant l'accès.



L'ICA est un organisme décentralisé régi par une Assemblée générale et administré par un Comité exécutif. Ses branches constituent autant de forums régionaux pour les archivistes de toutes les parties du monde ; ses sections réunissent des archivistes et des institutions intéressés dans des domaines professionnels particuliers; ses comités et groupes de travail sont formés pour permettre à des experts de travailler à la solution de problèmes précis. Le Secrétariat de l'ICA s'occupe de la gestion de l'organisation et sert de plaque tournante reliant les membres entre eux et coopérant avec les organismes connexes et d'autres organisations internationales. Le Conseil international des Archives (ICA) a pour objectif la gestion efficace des archives et la conservation, le traitement et l'utilisation du patrimoine archivistique mondial ; à ce titre, il représente les professionnels des archives du monde entier.

Mais ce sont des objets fragiles et vulnérables. L'ICA consacre ses efforts à protéger et à garantir l'accès aux archives par la communication sur le métier, l'établissement de normes, le développement professionnel des archivistes et la mise en œuvre d'un dialogue entre archivistes, décideurs, producteurs et utilisateurs des archives.

L'ICA est une organisation neutre non-gouvernementale, financée par ses membres et dont l'action est liée aux activités de ses membres très divers. Forte d'un réseau mondial, le Conseil International des Archives œuvre avec les décideurs au plus haut niveau et collabore étroitement avec des organisations intergouvernementales comme l'UNESCO et le Conseil de l'Europe. Il a également de forts liens avec d'autres organisations non gouvernementales, comme le Comité international du Bouclier Bleu.



# L'ENGAGEMENT DE LA FRANCE DANS LE PROGRAMME MÉMOIRE DU MONDE DE L'UNESCO



## 1- Le rôle moteur de l'Unesco dans la sauvegarde du patrimoine documentaire de l'humanité

Lancé en 1992 par l'UNESCO, le programme Mémoire du monde a pour objectif d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de la sauvegarde du patrimoine documentaire de l'humanité, quels qu'en soient la nature (scientifique, artistique, littéraire, graphique) et le support physique (papier, sonore, audiovisuel, multimédia).

Sa mise en œuvre est née d'une prise de conscience croissante de l'état de préservation alarmant du patrimoine documentaire et de la précarité de son accès dans différentes régions du monde. La guerre et les troubles sociaux, conjugués à une grave pénurie de ressources, se sont ajoutés à des difficultés vieilles de plusieurs siècles. Un Comité consultatif international (CCI) s'est réuni pour la première fois à Pultusk (Pologne), en 1993. Il a produit un plan d'action aux termes desquels l'UNESCO joue le rôle de coordinateur et de catalyseur en sensibilisant les gouvernements, les organisations et fondations internationales.

Il vise à encourager les Etats à dégager les moyens nécessaires pour favoriser sa conservation, son accessibilité et sa promotion par les technologies les plus appropriées.

Une diversité d'activités régit le programme Mémoire du Monde de l'UNESCO :

- la préservation du patrimoine documentaire, la formation dans ce domaine et la sensibilisation à la contribution du patrimoine documentaire à une gestion et à une gouvernance efficaces et responsables ;
- les efforts pour mieux comprendre le rôle que peut jouer le patrimoine documentaire en matière d'éducation et de développement ;
- l'importance des archives concernant des célébrités et des événements (par exemple sur Mandela, Alfred Nobel, les violations des droits de l'homme) et des témoignages anthropologiques au sujet de sociétés disparues, de pratiques culturelles oubliées.

Préserver le patrimoine documentaire et en garantir l'accès universel et permanent sont les deux objectifs majeurs qui animent les activités du programme.

Les inscriptions aux Registres de la Mémoire du monde contribuent à faire connaître les trésors intellectuels accumulés au fil des siècles, notamment sous la forme de films, d'inscriptions sur des roches, de manuscrits, de musique, de découvertes scientifiques et de voyages d'exploration qui ont eu un impact durable sur le monde.

L'originalité du programme Mémoire du Monde est qu'il repose sur des avis d'experts indépendants conseillant la Directrice générale sans intervention des Etats, contrairement aux modalités qui régissent les deux grandes conventions patrimoniales que sont celles du Patrimoine mondial et du Patrimoine culturel immatériel.



Dès son origine, le programme s'est doté d'un secrétariat, placé auprès de l'Unesco, et d'une structure à trois niveaux :

- Le **Comité consultatif international**, qui se réunit tous les deux ans, est chargé de la conception et de la mise en œuvre du programme : identification des éléments les plus significatifs du patrimoine d'intérêt universel, inscription au Registre Mémoire du monde, sélection de projets et réalisation de micro reproduction et de numérisation, recherche de bailleurs de fonds, publications diverses ;
- Des **comités régionaux** ;
- Des **comités nationaux** qui ont un rôle moteur dans l'évaluation des dossiers de candidature.

## 2- La France très tôt engagée dans le programme Mémoire du Monde

C'est dans ce cadre que la Commission nationale française pour l'UNESCO, a créé, en juillet 2001, le Comité national Mémoire du monde qui réunit des experts, représentants des bibliothèques, archives et autres institutions professionnelles ayant des missions de conservation (Bibliothèque Nationale de France, Archives nationales, Institut National de l'Audiovisuel etc.) et des ministères concernés (ministère de la Culture, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères). Monsieur Daniel Janicot, président de la Commission nationale, insiste sur l'importance qu'il attache à ce programme auquel les États membres portent une attention croissante comme le montre l'adoption à l'unanimité d'une Recommandation lors de la dernière Conférence générale de l'Unesco en novembre 2015.

Ce Comité qui s'est doté d'une charte de fonctionnement s'est fixé comme priorités : la rédaction d'une charte française de fonctionnement du programme ; la détermination de critères de sélection adaptés aux éléments du patrimoine français ; l'étude et la sélection de documents français à proposer pour l'inscription au Registre. Il procède par ailleurs à l'expertise des propositions, françaises et internationales, reçues par l'UNESCO, et élabore des recommandations pour améliorer le fonctionnement du programme. Une réflexion sur une potentielle évolution du programme comme Convention, s'est engagée suite à l'adoption de la *Recommandation pour la conservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris numérique*, lors de la dernière Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2015.

Le Comité français a retenu dans un premier temps comme thème fédérateur du programme celui de textes fondateurs français ayant eu sur l'histoire du monde une influence majeure transcendant les frontières de la culture nationale française. Depuis 2003, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 est inscrite au registre. Un corpus de documents manuscrits et imprimés est conservé au Centre historique des archives nationales et la première édition de l'Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 1<sup>er</sup> octobre 1789 est conservée à la Bibliothèque Nationale de France.

La France dispose à ce jour de douze inscriptions. Les trois dernières inscriptions françaises obtenues en 2015, sont : les archives de Louis Pasteur (des expérimentations fondatrices dans l'histoire des sciences), les pantomimes lumineuses d'Emile Reynaud (des projections d'images animées comme prémisses de l'invention du spectacle cinématographique) et la Mappa mundi d'Albi (la première représentation cartographique du monde ayant un intérêt mondial).

Deux propositions parvenues en mai 2017 sont en cours d'examen :

1. La tenture de l'Apocalypse du château-musée d'Angers
2. La bibliothèque bénédictine de l'abbaye de Saint-Amand (Bibliothèque municipale de Valenciennes)

À cela pourrait s'ajouter l'exemplaire de la première édition des Essais de Montaigne annotés de sa main (Bibliothèque municipale de Bordeaux) pour lequel la ville de Bordeaux a annoncé son intention de constituer un dossier de candidature.

Enfin, depuis 1998, dans le cadre du programme Mémoire du Monde, l'UNESCO développe une politique soutenue en direction du **patrimoine numérique mondial** dont la sauvegarde est menacée. Ce souci s'exprime notamment par la création du programme PERSIST, plateforme commémorative visant à développer un échange permanent de bonnes pratiques en matière de conservation du numérique entre les États membres, les institutions patrimoniales et les industriels de ce secteur.

# Exposition LES ARCHIVES, AUX SOURCES DE LA CITOYENNETÉ du 10 au 19 juin 2017 au musée des ARCHIVES NATIONALES

L'exposition des Archives nationales retrace les grands moments de la citoyenneté républicaine au fil de sept textes fondateurs et emblématiques.

Mise au point à l'été 1789, la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** érige les grands principes de liberté et de souveraineté nationale qui ont forgé la république française. La devise nationale découle directement de son premier article : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Inscrite au registre de la Mémoire du monde de l'Unesco en 2003, elle est exposée dans sa version définitive, votée à l'Assemblée nationale le 2 octobre 1789.

Prolongeant la Déclaration, le **décret d'abolition de l'esclavage**, signé le 27 avril 1848 par les membres du Gouvernement provisoire issu des journées révolutionnaires de février, mène à son terme le processus de libération des esclaves débuté en 1793, mais interrompu par le Consulat. Le rôle du Secrétaire d'État, Victor Schoelcher, qui présida la commission chargée de ce dossier fut déterminant.

Sous la III<sup>e</sup> République, des avancées majeures se font jour tant en matière de libre expression des idées que d'éducation. Les lois du 29 juillet 1881 sur la **liberté de la presse** (liberté de l'imprimerie et de la librairie, droit d'affichage et de colportage, libre circulation des journaux) et du 28 mars 1882 sur **l'enseignement primaire obligatoire** sont les deux faces d'une même volonté de créer les conditions d'une réflexion critique des citoyens appelés à élire leurs représentants. Puis la **loi de séparation des Églises et de l'État** du 9 décembre 1905, par laquelle « la République assure la liberté de conscience », fonde la laïcité à la française.

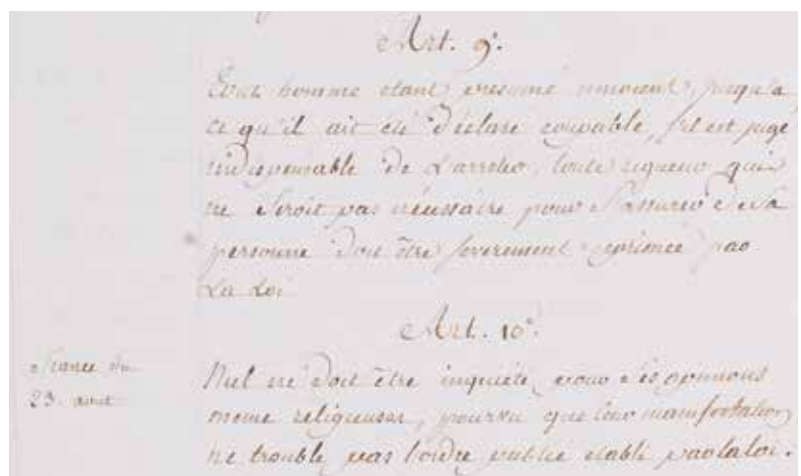
Grandes oubliées de la démocratie, **les femmes françaises obtiennent le droit de vote** le 21 avril 1944 par une ordonnance du Comité français de Libération nationale qui s'y était engagé dès juin 1942.

**La loi portant abolition de la peine de mort**, promulguée le 9 octobre 1981, donne ses contours définitifs à cette France des Droits de l'homme et du citoyen qui se voulait exemplaire et universelle depuis 1789.

**Du 10 au 19 juin 2017**  
**Lundi - vendredi : 10h - 17h 30**  
**Samedi - dimanche : 14h - 17h 30**  
**Fermé le mardi**  
**Entrée gratuite**

Archives nationales  
Hôtel de Soubise  
60, rue des Francs-Bourgeois  
75003 Paris

[www.archives-nationales.culture.gouv.fr](http://www.archives-nationales.culture.gouv.fr)



Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, version du 2 octobre 1789 (Arch. nat., AE/11/2982)



Document inscrit dans le programme « Mémoire du Monde » de l'UNESCO.

# LES ARCHIVES NATIONALES

## L'institution

Créées pendant la Révolution française, les Archives nationales sont les garantes de la mémoire de la France. Elles conservent plus de 300 km linéaires d'archives : archives publiques des différents régimes politiques, du <sup>vii</sup><sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, archives privées et minutes des notaires parisiens. Toute personne peut les consulter gratuitement. Collecter, conserver, communiquer, faire comprendre et mettre en valeur leurs fonds, telles sont les missions fondamentales des Archives nationales. Depuis 2013, elles sont réparties sur leurs deux sites à Paris et à Pierrefitte-sur-Seine.



# LES ARCHIVES NATIONALES

## Le musée des Archives nationales

Le musée des Archives nationales, créé en 1867 par le marquis de Laborde, est installé dans l'hôtel de Soubise, siège parisien de l'institution depuis 1808.

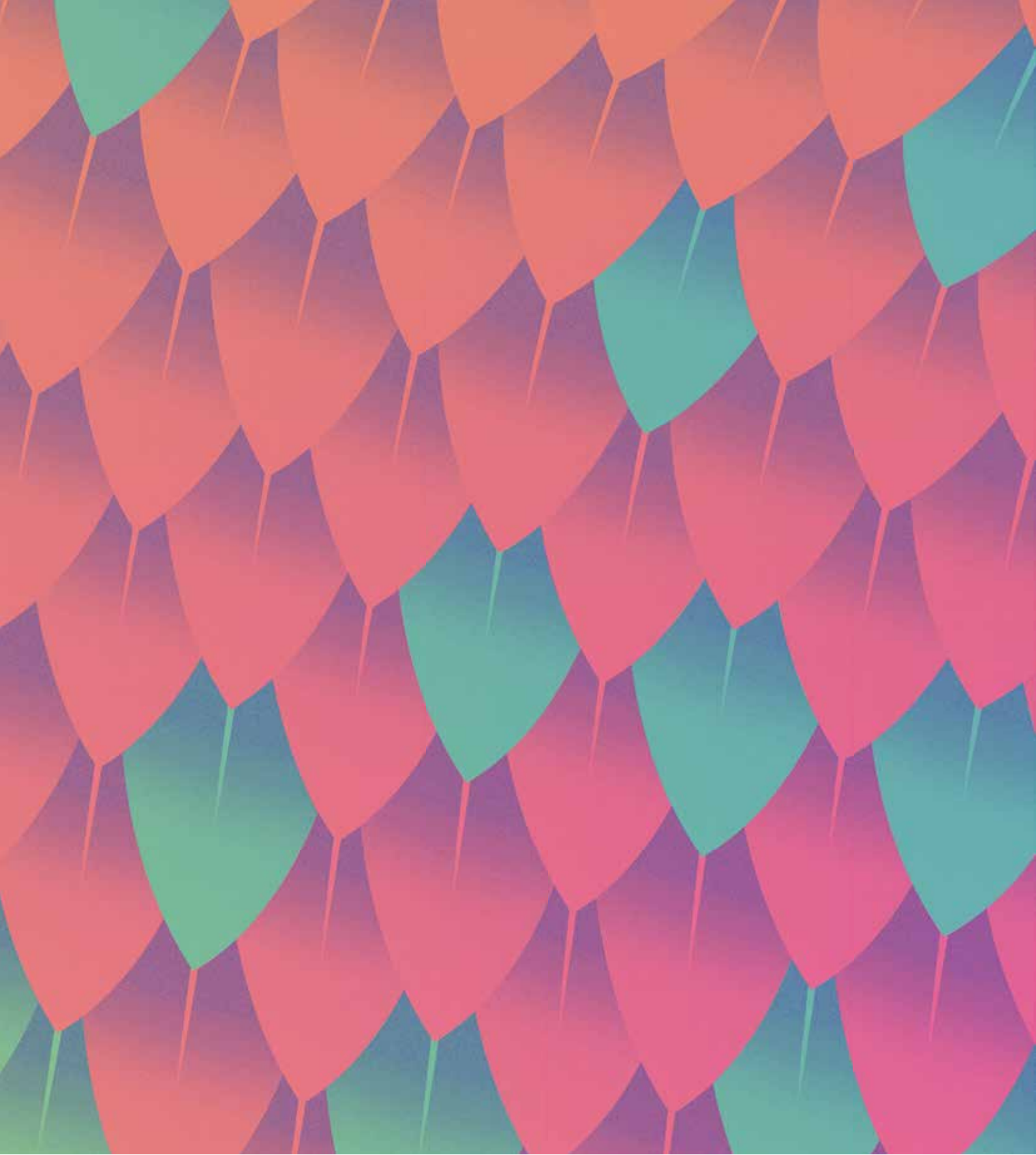
Ancienne demeure princière dont l'origine remonte à la fin du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle, le bâtiment conserve encore le portail gothique fortifié qui appartenait à l'hôtel de Clisson, plus ancien vestige parisien d'architecture civile médiévale. Agrandi par la famille des Guise au cours des <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles, l'hôtel est acquis en 1704 par le prince et la princesse de Soubise qui confient à l'architecte Pierre Alexis Delamair l'aménagement de son imposante cour d'honneur.

Il abrite toujours aujourd'hui de somptueux appartements du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, de style rocaille, œuvre de l'architecte Germain Boffrand. Les peintures des plus grands artistes français de l'époque de Louis XV - François Boucher, Carle Van Loo ou Charles Natoire - contribuent à l'exceptionnelle beauté de cet ensemble décoratif.

Au sein de cet écrin prestigieux, le musée, dédié aux documents d'archives sous toutes leurs formes, offre dans son parcours permanent (en cours d'aménagement) un aperçu des fonds conservés par les Archives nationales : fac-similés ou originaux présentés par roulement, les documents exposés illustrent la variété typologique, la pérennité chronologique et le caractère parfois emblématique des trésors déposés en ces lieux.

Régulièrement, les expositions temporaires thématiques révèlent l'infinie richesse documentaire des fonds en s'attachant à un aspect particulier de l'histoire de France aux travers de nombreux documents originaux.





## Conseil International des Archives (ICA)

60 rue des Francs-Bourgeois  
75003 Paris  
01 40 27 63 06  
[www.ica.org](http://www.ica.org)

## Contact presse :

**Ratiba Kheniche**

[ratiba.kheniche@culture.gouv.fr](mailto:ratiba.kheniche@culture.gouv.fr)  
01 75 47 23 89 / 06 72 98 11 55



**ARCHIVES  
NATIONALES**

